

DEPARTEMENT
de la MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE GROSTENQUIN

ARRONDISSEMENT
de FORBACH

Séance du 12 avril 2012
Convocation du 30 mars 2011

Président : Patrick SEICHEPINE, Maire

Nombre des conseillers élus :
15

Présents : Katia KARST, Michel HAMANT, Armand CHARPENTIER, André GROSSE, Alain SADLER, Gérard DELLES, Dominique RISSE, Agnès HAMANT, Françoise GROSSE, Patrick FERY

Conseillers en fonction :
14

Absent excusé : Thierry MULLER donne procuration à Patrick SEICHEPINE ; Bertrand BADO donne procuration à André GROSSE ; Eric HEMMER donne procuration à Gérard DELLES

Conseillers présents :
11

PV du 2 mars 2012 : il est adopté à l'unanimité.

1. **Présentation et vote du compte administratif 2011 :**

Après la présentation du compte administratif par M. le Maire, le Conseil Municipal passe au vote et approuve à l'unanimité le compte administratif Commune dont les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	594 694.62 €	371 753.66 €
Dépenses	420 366.28 €	404 647.97 €
Excédent	174 328.34 €	
Déficit		32 894.31 €

2. **Présentation et vote du compte de gestion 2011**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte de Gestion dont le résultat de clôture est le suivant :
Déficit : - 118 877.28 €

3. **Affectation du résultat :**

Réuni sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal enregistre un excédent d'exploitation de 174 328 euros, constate un déficit d'investissement de 293 206 euros, décide à l'unanimité, le virement au compte 1068 de la section d'investissement de la somme de 174 328 euros.

4. **Vote des taxes locales 2012 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux applicables à chacune des taxes en l'exercice 2012, décide de maintenir à l'unanimité, les taux suivants :

LIBELLES	TAUX RETENUS	BASES	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	15.51 %	474 900	73 657
TAXE FONCIERE SUR BATI	7.83 %	504 600	39 510
TAXE FONCIERE SUR NON BATI	28.83 %	88 000	25 370
C.F.E.	17.75 %	172 500	30 619

5. Présentation et vote du budget primitif 2012 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif principal pour l'exercice 2012, présenté par le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget présenté, arrêté comme suit :

Section	Proposé	Voté
INVESTISSEMENT		
Dépenses	2 250 518 €	2 250 518 €
Recettes	2 250 518 €	2 250 518 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	561 347 €	561 347 €
Recettes	561 347 €	561 347 €

6. Maison de Santé Pluridisciplinaire : prêts bancaires

Après présentation faite par monsieur le Maire, afin de pouvoir financer le démarrage des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et après avoir consulté les différentes banques, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 1 contre et 3 abstention, mandate le Maire pour effectuer les demandes nécessaires auprès du Crédit Agricole de Lorraine suivant la proposition de ligne de trésorerie suivante :

MONTANT : 500 000 €

INDEX : Euribor 3 Mois Jour

MARGE : +1.700 %

Soit un taux de 2.477 %

Valeur de l'index 0.777%

7. Maison de Santé Pluridisciplinaire : panneaux photovoltaïques

La société ENOLOR de Morhange propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable à cette proposition sous diverses conditions :

- Que les professionnels de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, la Société Civile de Moyen, acceptent de prendre à leurs charges l'entretien, l'assurance et les branchements.

Si la Société Civile de Moyen refuse, le projet sera abandonné.

8. Pacte 57 II

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Adhère au règlement 2012-2014 du PACTE II du Conseil Général de la Moselle,

Présente le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire,

Présente le montant des subventions demandées (380 000 €)

Affecte la dotation générale garantie, à savoir 113 960 € pour la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire,

Sollicite les abondements complémentaires, à savoir 266 040 €,

Les travaux de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, seront réalisés par la Commune, sur un terrain communale (section 1 n° 109 et 110 A&B)

Le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire, restera dans le domaine public.

La Commune sera propriétaire et la Maison de Santé Pluridisciplinaire sera louée à une SCM (Société civile de Moyen)

9. **Autorisation d'Esther en justice**

Le Conseil Municipal autorise le Maire d'ester en justice au Tribunal Administratif de Strasbourg pour l'affaire opposant la commune à Mme SCHAEFFER, par l'intermédiaire de l'assurance PACIFICA, nous aurons recours au cabinet d'avocat SCBK Eckert et Holmann

10. **Achat maison de M et Mme SCHMITT**

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour effectuer l'achat de la maison SCHMITT, situé au 59 rue principale 57660 GROSTENQUIN, section 1 n°109 et 110 A et B, pour une valeur vénale total de 115 000 €, conformément au compromis de vente.

Il mandate le Maire pour effectuer les demandes auprès du cabinet de Notaire MANN situé à Morhange

11. **Avance de frais**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 238 € à Madame Françoise GROSSE pour avancement de frais d'achat

12. **Indemnité percepteur**

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Considérant que le comptable fournit à la collectivité conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable attribue :

- A compter du 19 janvier 2012 jusqu'au 29 février 2012 à Mme NAFZIGER Yolande, trésorière par intérim.
- A compter du 1^{er} mars 2012 à M. HELSTROFFER Charly nommé trésorier de Grostenquin-Morhange

L'indemnité de conseil conformément à l'article 4 de cet arrêté.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983

Décide que monsieur HELSTROFFER Charly, trésorier de GROSTENQUIN-MORHANGE percevra l'indemnité de confection des documents budgétaires.

13. **Subventions aux associations**

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le versement de la subvention suivante :

- Protection Civile : 50,00 €

14. **Dématérialisation des actes administratifs (logiciels informatiques)**

Après exposé du Maire, vu la proposition faite par le regroupement des communes du canton de Grostenquin concernant le projet de passage à la dématérialisation de la comptabilité, et des autres logiciels ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer à JVS, suivant le devis pour un

montant de 2188.20 € d'investissement et 725.37 € d fonctionnement. Il charge le Maire de signer le contrat

15. **Changement de locataire**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le courrier de Monsieur BERNARD Yannick concernant sa demande de location du local situé en Zone Artisanal, suite à son intention de racheter le matériel de Monsieur SAM pour le développement de son garage pour l'ouverture d'un magasin de pièces détachées par la suite.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et une abstention, décide d'accorder à Monsieur BERNARD le local avec un bail de 2 ans, pour un loyer de 350 € H.T. + les charges (assurances et impôts). Ce loyer sera indéxable.

Le Maire,
Patrick SEICHEPINE